

Quels avantages pour les collectivités ?

Le service MIT constitue une **solution souple et réactive** pour les employeurs territoriaux.

Il permet aux collectivités de :

- ✓ Disposer **rapidement** de ressources humaines adaptées à leurs besoins,
- ✓ **Sécuriser et faciliter** les démarches administratives liées au recrutement temporaire,
- ✓ **Alléger la gestion** administrative des agents contractuels.

Les modalités pour bénéficier de la MIT

Pour recourir au service MIT, la collectivité doit :



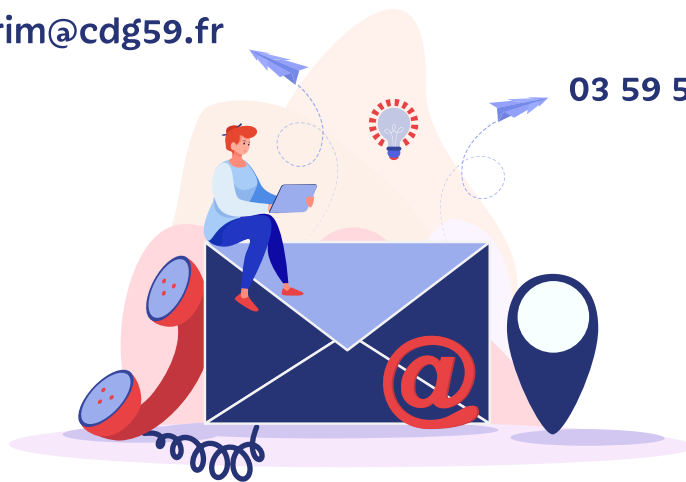
- Établir une **délibération** l'autorisant à adhérer au service MIT du CDG 59,
- Compléter, signer et envoyer la **convention de mise à disposition** de personnel contractuel,
- Remplir le plus précisément possible le **formulaire** de « *Demande de mise à disposition* » et le transmettre à la MIT par courriel.

À l'issue de la mission, le Centre De Gestion du Nord adresse une **facture** à la collectivité correspondant au **montant de la mise à disposition** de personnel et des **frais de gestion** prévus dans la convention.

Pour contacter le service MIT

interim@cdg59.fr

03 59 56 88 31



Direction Concours, Emploi & Organisation

Siège du Centre De Gestion du Nord

14 rue Jeanne Maillotte - CS 71222

59013 Lille Cedex



Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord
L'expert RH des collectivités



www.cdg59.fr



Centre De Gestion
de la fonction publique territoriale
du Nord



L'expert RH des collectivités

Service

Mission d'Intérim Territorial (MIT)

Direction
Concours, Emploi
& Organisation



Qu'est-ce que la MIT ?

Répondre aux besoins RH des collectivités

Le CDG 59 propose un service Mission d'Intérim Territorial (MIT) afin d'accompagner les collectivités territoriales et les établissements publics dans la **continuité de leurs missions de service public**.

Ce service a pour objectif de **répondre rapidement et efficacement aux besoins ponctuels en personnel** rencontrés par les collectivités. Il met ainsi à **disposition des agents contractuels compétents et disponibles** dans des **délais adaptés** aux contraintes des employeurs territoriaux.

Les collectivités peuvent être confrontées à différentes situations nécessitant un renfort temporaire, notamment :



- ✓ Le **remplacement d'un agent momentanément absent** (congé de maladie, congé de maternité, congés annuels...),
- ✓ Un **accroissement temporaire d'activité** lié à une charge de travail exceptionnelle,
- ✓ Un **accroissement saisonnier d'activité**, notamment dans certains services techniques, administratifs...,
- ✓ La **vacance temporaire** d'un emploi, dans l'**attente du recrutement** d'un fonctionnaire.

Quel est son fonctionnement ?

Le service MIT assure une **prise en charge globale** du processus, depuis l'analyse du besoin de la collectivité jusqu'au suivi administratif de la mission.

Analyse du besoin et recherche de profils

Lorsqu'une collectivité sollicite le service, une **analyse précise du besoin** est réalisée afin d'identifier :



À partir de ces éléments, la MIT **mobilise son vivier de candidats** et procède à la **recherche de profils** correspondant aux attentes du poste.

Les candidatures reçues

Les candidats sont sélectionnés au regard de leur **expérience, compétences, disponibilité** et de leur **secteur géographique**.

Le service MIT transmet ensuite à la collectivité **une ou plusieurs candidatures adaptées**, permettant à l'**employeur territorial de choisir le profil** le plus approprié à ses besoins.

Une gestion administrative par la MIT

Une fois le candidat retenu, l'agent mis à disposition est **employé par le Centre De Gestion du Nord**. Ainsi, la MIT assure l'**ensemble de la gestion administrative** de l'agent mis à disposition, notamment :

- La constitution du **dossier administratif**,
- La gestion des **formalités** liées au recrutement,
- La **rédaction du contrat**,
- La programmation de la **visite médicale d'embauche**,
- L'**élaboration de la rémunération**.

Un suivi du CDG 59 du début jusqu'à la fin de la mission

Tout au long de la mission, la service MIT assure un **suivi administratif et un accompagnement** auprès de la collectivité et de l'agent.

Il peut notamment intervenir pour :

- La **prolongation** d'une mission,
- L'**adaptation des modalités** contractuelles,
- La gestion des situations administratives particulières.

